

Liste des actes pris en charge dans le cadre du Complément de garanties frais de santé

Dépenses médicales, remboursées ou non par la CPAM et/ou par votre contrat frais de soins de santé, susceptibles d'être prises en charge dans le cadre de la liste sur présentation des justificatifs et prescription médicale valable un an.

Consultations et examens

Nutritionniste & diététicien ▪ Podologue ▪ Pédicure ▪ Orthophonie ▪ Orthoptie ▪ Tests de mémoire* ▪ Radiologie ▪ Analyses médicales et biologiques ▪ Densitométrie osseuse ▪ Psycho-motricité ▪ Bilan psychométrique chez l'enfant

Dépenses pharmaceutiques (vendues uniquement en pharmacie)

Substituts nicotiniques ▪ Sevrage tabagique ▪ Vaccins ▪ Bas de contention ▪ Protections pour incontinents ▪ Lingerie adaptée aux prothèses mammaires** ▪ Orthopédie (si pas de remboursement CPAM pour la semelle spéciale) ▪ Produits dermatologiques ▪ Prise en charge de l'obésité : produits hyperprotéinés / médicaments ▪ lecteur de glycémie (appareil et consommables dans la limite du forfait)

Médecines douces

Acupuncture ▪ Etiopathie ▪ Homéopathie ▪ Ostéopathie ▪ Chiropractie ▪ Prise en charge de sevrage tabagique et traitement de la douleur (sous toutes formes y compris hypnose/sophrologie) ▪ Phytothérapie.

Aide aux déplacements

Attelles non remboursées ▪ Ceintures non remboursées

Alimentation

Compléments nutritionnels & apports vitaminiques ▪ Aliments diététiques

Traitements dentaires

Frais dentaires ▪ Parodontologie ▪ Scanner dentaire ▪ Techniques de fluoration ▪ Rebasage des appareils ▪ Orthodontie ▪ Implants dentaires

Optique

Optique (hors monture) ▪ Produits d'entretien pour lentilles de contact ▪ Chirurgie de l'œil, y compris presbytie incluant les implants ▪ Aide visuelle pour la basse vision (loupes électroniques, systèmes agrandissants...) ▪ Opération de la cataracte

Hospitalisation (hors frais TV + téléphone)

Appareillage

Prothèse capillaire

Acoustique

Réparation d'un appareil auditif ▪ Audioprothèses ▪ Protection auditives sur mesure

Chirurgie reconstructive

Hébergement et transport dans le cadre d'une cure thermale

Activités sportives pour les assuré(e)s en affection longue durée

* Réalisés par un psychologue clinicien agréé ** En dehors de la chirurgie esthétique
Liste au 01/11/2017. Le contenu de cette liste est susceptible d'évoluer, les modalités d'attribution étant fixées par le Conseil d'administration.